



Recherche en bref



INTERVENTION COGNITIVO-COMPORTEMENTALE DANS LE CADRE DE LA SURVEILLANCE COMMUNAUTAIRE

Question : Dans quelle mesure les agents de surveillance communautaire ciblent-ils les attitudes et les processus cognitifs procriminels dans les séances individuelles avec leurs clients?

Contexte : La recherche sur les solutions qui fonctionnent dans le cadre des interventions auprès des délinquants a montré que certains traitements parviennent à réduire la récidive, particulièrement lorsqu'ils appliquent les principes du risque, des besoins et de la réceptivité (voir Recherche en bref, vol. 12, n° 6). Le principe du risque est axé sur la personne qui reçoit les services, le principe des besoins se concentre sur l'objectif et le principe de réceptivité porte sur la façon dont on assure la prestation du service.

Le principe de réceptivité se penche sur les types d'intervention qui sont le plus adaptés aux capacités et au style d'apprentissage du client. L'utilisation de techniques cognitivo-comportementales est considérée comme un facteur général de réceptivité. De nombreux examens de la littérature sur les traitements ont montré que des interventions cognitivo-comportementales bien intégrées au traitement du délinquant produisent les réductions les plus importantes de la récidive.

Alors que de plus en plus d'organismes de surveillance communautaire tentent de mettre en œuvre des pratiques fondées sur les faits dans leur pratique, il devient de plus en plus important de comprendre ce qui se produit pendant les interactions en personnes dans le cadre de la surveillance communautaire. Le

principe de réceptivité décrit clairement à quoi devraient ressembler ces interactions. Au minimum, l'agent devrait utiliser des compétences et des stratégies cognitivo-comportementales qui favorisent le changement chez le délinquant. Jusqu'à présent, aucune étude ne s'était penchée sur l'utilisation et l'incidence de ce type de stratégie dans le cadre des rencontres individuelles avec les clients. Compte tenu de ce qu'on sait des interventions correctionnelles efficaces en général et de l'examen limité de ce qui fonctionne en matière de surveillance communautaire, la présente étude tente de s'appuyer sur les éléments connus des pratiques et des techniques que l'on peut appliquer dans le domaine de la surveillance communautaire.

Méthode : On a évalué le taux de prévalence des agents de probation qui discutent des attitudes et des processus cognitifs procriminels et qui utilisent des stratégies d'intervention cognitivo-comportementales pendant les séances de supervision individuelles; on s'est également penché sur l'incidence de ces discussions et de ces stratégies sur la récidive. Des séances de supervision ont été enregistrées sur support audio puis cotées. Elles étaient menées par des agents dans le cadre d'activités régulières ainsi que par des agents ayant suivi une formation de l'Initiative de formation stratégique en surveillance communautaire (IFSSC) (voir Recherche en bref, vol. 15, n° 3).

Réponse : Les résultats ont montré que les agents n'ayant pas suivi la formation de l'IFSSC traitaient le sujet des attitudes et des processus cognitifs procriminelles de façon sporadique avec leurs clients. Environ 5 % des discussions enregistrées abordaient les attitudes, et les agents n'utilisaient des compétences et des techniques d'intervention cognitivo-comportementales que dans environ 1 % des séances.

Les agents qui ont participé à l'IFSSC ont discuté des attitudes procriminelles et ont utilisé des techniques d'intervention cognitivo-comportementales de façon plus importante que leurs collègues. Pour ces agents, les discussions sur les attitudes comptaient pour 39 % des séances, et des interventions cognitivo-comportementales ont été utilisées dans 42 % des séances. En outre, le recours à de telles techniques montre une grande corrélation avec des taux de récidive plus faibles (13 % chez les clients du groupe expérimental comparativement à 31 % chez les clients supervisés par des agents non formés). Ces constatations confirment le principe général de réceptivité dans le contexte d'une surveillance communautaire individuelle.

Conséquences stratégiques

1. L'adhésion au principe de réceptivité de la part des agents de surveillance communautaire a entraîné une réduction plus grande de la récidive chez leurs clients comparativement aux clients des agents qui n'utilisaient pas ces techniques.

Il faut s'efforcer de mettre en œuvre des politiques et des pratiques fondées sur le principe de réceptivité en vue d'accroître l'efficacité de la surveillance communautaire.

2. L'utilisation de diverses méthodes (comme l'enregistrement audio des séances de surveillance individuelles) permettrait aux services correctionnels de surveiller le déroulement des séances, ce qui favoriserait des pratiques de surveillance de haute qualité qui respectent le principe de réceptivité.
3. Sans une formation particulière, il est peu probable que les agents de surveillance communautaire abordent ou ciblent les attitudes et les processus cognitifs procriminelles de leurs clients. Il est donc important d'offrir aux intervenants de première ligne une formation qui enseigne le principe général de réceptivité et insiste sur son importance.

Source : Bourgon, G. et Gutierrez, L. *The general responsivity principle in community supervision: the importance of probation officers using cognitive intervention techniques and its influence on recidivism*, Journal of Crime and Justice, 35, pp. 149-166, 2012.

Pour obtenir de plus amples renseignements

Leticia Gutierrez
Recherche correctionnelle
Sécurité publique Canada
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P8
Téléphone : 613-949-9959 | Télécopieur : 613-990-8295
Courriel : Leticia.Gutierrez@ps-sp.gc.ca

Également disponible sur le site Web de Sécurité publique Canada : www.securitepublique.gc.ca